

**AVIS AU PUBLIC**  
**Etablissements classés**

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Administration de l'environnement a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

**1/24/0270**

ayant pour objet :

**la modification des autorisations relatives à la structure d'accueil pour enfants qui est implantée sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le n° 789/2748 section B d'Olm pour l'ajout de 2 pompes à chaleur réversibles en toiture et la modification de l'affectation de certains locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage**

au demandeur :

**Energie et Environnement s.a., 15, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg au nom et pour le compte de l'Administration communale de Kehlen, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen,**

Le collège échevinal invite toutes les personnes intéressées à adresser leurs observations écrites contre le projet en question au collège échevinal de la commune de Mamer jusqu'au 13/11/2024 inclus.

La demande et les plans y relatifs pourront être consultés au service technique communal de Mamer, 7b, route de Dippach L-8225 Mamer du 29/10/2024 au 13/11/2024.

Le collège échevinal recevra le 14/11/2024 de 15:00 à 16:00 heures tous les intéressés qui se présentent pour être entendus oralement.

Mamer, le 29/10/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du **29/10/2024** jusqu'au **13/11/2024** inclus.

Mamer, le 29/10/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER